

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2018-15

Date : 25/06/2018

Vote : à la majorité

Le CSPN de Mayotte est saisi en séance plénière pour avis sur les fiches actions relatives au Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Crabier blanc proposées par la DEAL de Mayotte et le Groupe d'Études et de Protection des Oiseaux de Mayotte (GEPOMAY).

Il est rappelé que le document de diagnostic a reçu un avis favorable du CSPN en mars 2016. Aussi, les fiches actions ont été validées par les membres du COPIL PNA en avril 2018.

Il existe 4 sites de nidification connus dans le monde : Mayotte, Madagascar, Aldabra et Europa. Le recensement effectué par drone à Mayotte en 2018 indique la présence de 182 couples de hérons dont 120 juvéniles. Les principales menaces sur l'espèce sont le dérangement, le braconnage et la prédation (rat, chat, civette).

Pour assurer la bonne mise en œuvre du PNA, des partenariats techniques et financiers restent à trouver. Il est également nécessaire de représenter le PNA dans des stratégies qui vont au-delà de la conservation de cette espèce (ZICO...).

Il est évoqué la possibilité de mutualiser des centres de soins (tortues marines et crabiers). Il est rappelé qu'un projet « Life Biodiv'OM » qui contribuera à la conservation du Crabier blanc commence en septembre 2018 (700 000 € sur 5 ans).

Enfin une question est soulevée : quel nombre de crabiers atteindre pour considérer que l'espèce est préservée ?

Avis n°2018- 15:

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur les fiches actions sous réserve d'intégrer les recommandations suivantes :

- Communication : elle doit être adaptée au contexte local, orientée vers les médias audiovisuels (utilisation des réseaux sociaux notamment) et en langues locales.**
- Site internet : mesure non prioritaire comme mesure de conservation ; le site du GEPOMAY peut être utilisé comme relai d'infos.**
- Ajout d'une mesure sur la révision réglementaire liée aux espèces protégées intégrant les habitats.**
- L'idée de mettre en défens des mangroves et/ou d'interdire l'accès n'est pas envisageable.**

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam